



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

1670, Route 202, Franklin Centre (Québec) J0S 1E0

Tél.: (450) 827-2538

Fax: (450) 827-2640

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par le soussigné à l'effet que lors de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 2 mai 2016 à 19h30, la Municipalité de Franklin adoptait le règlement suivant :

- Règlement numéro 357 modifiant le Règlement # 283 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1.

QUE ledit Règlement est entré en vigueur le 30 juillet 2016, à la suite de sa publication dans la Gazette officielle du Québec, la municipalité ayant reçu confirmation de cette publication le 19 août 2016 par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE copie de ce Règlement est disponible pour consultation au secrétariat de la Municipalité de Franklin situé au 1670, Route 202 à Franklin, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.

Donné à Franklin, ce 23 août 2016.

François Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 23 août 2016 entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 août 2016.

François Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier